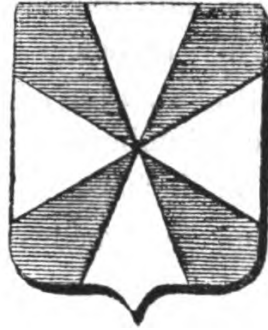


BULLETIN
DE
L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE
LIÉGEOIS.

TOME X.

LIÈGE
IMPRIMERIE DE J -G. CARMANNE.

1870



PRESLES ⁽¹⁾.

1361 : Le terre de Preeles, haulteur, justice, cens, rentes, appartenances et aultrez appendiches. — **1382** : Preeles. — **1392** : Preiles. — **1430** : Terres, prés, bois, yauwes, forges, etc. — **1464** : Seigneurie, etc. — **1520** : Maison, forteresse, chappons, homaiges, courses d'eawes, mollins, bressines, marceaz, retreans fers, affnoirs, afforaiges, winaiges, terraiges, le bois de Fays contenant 120 bonniers, le bois de Perier, émolumens, amendes, burines, forfaites, etc. — **1636** : Jurisdiction, maison forte, avec jardins, terres, prairies, usines, etc. — **1739** : Château, etc.

1361, 30 juillet. Thieri, seigneur de Seraing, chevalier, relève par succession de messire Wautier, son frère.

1382, 31 mars. Messire Gerard d'Enghien, châtelain de Mons,

⁽¹⁾ Commune du Hainaut, canton de Charleroi.

seigneur de Havrech ou Havereich et de Seraing, relève comme mari de dame Jehenne, fille aînée de messire Thiery, seigneur de Seraing, par décès de celui-ci.

1392, 25 décembre. Messire Gerars de Aenghien, fait relief.

1430, 28 novembre. Jehan, bâtard de Havrech, relève en vertu de la donation lui faite par messire Gerars d'Enghien, seigneur de Havrech et de Preelles.

1446, 19 novembre ; 1485, 19 avril. Loren, fils naturel de Jehan Thiri, bâtard de Sombreffe, relève l'usufruit de sa femme demoiselle Gele de Marbais.

1468, 9 juillet. Jehan de Preelles fait relief et reconnaît l'usufruit de sa mère

1485, 22 janvier ; 1520, 10 novembre. Noble homme Johan de Havreche dit de Preelles relève par décès de son père Jehan de Haveresce, seigneur de Preelles.

1531, 22 août. Johan, fils cadet de Johan de Havereche, seigneur de Preesle, relève 20 florins hypothéqués sur la seigneurie, par reportation de son père.

1537, 5 décembre ; 1538, 11 juillet. Noble homme Andriane de Haveresche, seigneur de Preesles, relève la seigneurie.

1551, 24 octobre ; 1554, 24 novembre ; 1557, 12 mai ; 1559, 28 juin. Andrian de Havereche renonce à l'usufruit du fief en faveur de son fils aîné Andrian, qui le transporte à honorable homme Johan Junccis, échevin de Liège, et à Johan Marot, maire de Châtelet, en garantie de plusieurs rentes.

1570, 17 septembre ; 1582, 30 mars. Noble homme Andrian de Haveresch relève la seigneurie.

1584, 26 janvier. Le sieur Anthoine Marot relève 250 florins hypothéqués sur la seigneurie, et achetés autrefois par honoré seigneur Jean Marotte, seigneur de Bossu-en-Fangne, à Andrian de Havrech.

1598, 24 octobre ; 1613, 6 août. Noble et généreux seigneur Jean de Haveresque, chevalier, seigneur de Preesle, Rohelie,

Everescroix, prévôt du comte de Valenchiennes, fils de noble et généreux seigneur messire Andrian de Haverecq, souverain bailli d'entre Sambre-et-Meuse, relève par décès de son père.

1636, 20 juin. Noble seigneur François de Lerneux, seigneur de Presle, et madame Marie de Bex, sa femme, laissent par testament la seigneurie à leur fils aîné Herman.

1646, 30 juillet. Contrat de mariage entre noble homme Herman de Lerneux et demoiselle Isabelle Finia ; le fiancé apporte en dot les terres de Presle, *Rosily* et *Evertquoy*.

1656, 24 février. Herman de Lerneux fait relief.

1672, 18 mars. Isabelle de Finia, dame de Presle et Rossélie, fait relief.

1696, 21 janvier ; 1725, 28 septembre. Noble seigneur Jean-Baptiste Frédéric de Lerneux, chevalier, seigneur de Presle, Rossely, Everskoy, fait relief par décès de sa mère Isabelle de Finia.

1739, 5 septembre ; 1746, 29 novembre ; 1765, 1^{er} juin ; 1772, 9 mai. Noble seigneur Gabriel Amour Joseph de Lerneux, seigneur de Rosily, Everquoy, fait relief.

1780, 6 décembre ; 1790, 13 août. Noble seigneur Théodore Xavier Joseph de Lierneux, seigneur de Presle, Rosily, Eversquoy, fait relief.